



Compte rendu de la session de printemps 2014

L'exclusion de la Suisse des programmes de l'UE plane sur les débats

Durant la session de printemps 2014, les Chambres fédérales ont traité différents objets liés à la formation et à la recherche, tels que la loi sur la formation continue, la réforme du système de bourses d'études et le diagnostic préimplantatoire. Mais l'ombre de l'exclusion de la Suisse des programmes de l'Union européenne (UE) a plané sur tous ces débats. Cette exclusion préoccupe de nombreux parlementaires fédéraux, comme le montrent les multiples interventions à ce sujet. Pour l'heure, la balle est dans le camp de l'exécutif: le Conseil fédéral doit élaborer des solutions qui permettent à la Suisse de s'associer au plus vite aux programmes européens Horizon 2020 et Erasmus+.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

Décisions du Parlement

Programmes de l'UE: solutions transitoires pour les étudiants et les chercheurs

Des solutions transitoires doivent permettre de compenser en 2014 la non-participation de la Suisse aux programmes de formation (Erasmus+) et de recherche (Horizon 2020) de l'Union européenne (UE). C'est ce qu'a annoncé le Conseil fédéral lors d'une [conférence de presse](#) qu'il a tenue pendant la première semaine de la session. Cela devrait permettre aux étudiants suisses de pouvoir prendre part indirectement au programme d'échange Erasmus+ et étudier dans des universités étrangères pendant l'année académique 2014/2015.

Le Conseil fédéral entend également soutenir les chercheurs qui, en raison de la suspension des négociations, ne peuvent pas prendre part au programme de recherche Horizon 2020. Le Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'innovation (SEFRI) doit trouver des solutions pour financer directement la participation des scientifiques aux consortiums de recherche dans le cadre d'Horizon 2020. Le Fonds national suisse (FNS) élabore en outre en ce moment des instruments de soutien limités dans le temps. Ces derniers ont pour but de compenser, pendant l'année en cours, les bourses manquantes du Conseil européen de la recherche (ERC). Il est probable que ces solutions transitoires nécessitent des moyens financiers supplémentaires.

Ces solutions transitoires ne peuvent toutefois atténuer que temporairement les problèmes les plus urgents. A moyen terme, seule une pleine et entière participation de la Suisse aux programmes de l'UE est à même de garantir le succès de notre place scientifique.

Solution intermédiaire pour une égalité de traitement en matière de bourses

Pendant deux jours, le Conseil national a discuté de l'avenir du système suisse des bourses d'études. Le débat a été initié par l'initiative sur les bourses lancée par l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES), que la Chambre basse a nettement rejetée, par 122 voix contre 55. La majorité est toutefois de l'avis que les étudiantes et étudiants ne sont pas sur un pied d'égalité dans le système actuel: les chances de pouvoir suivre une formation supérieure dépendent fortement du canton de domicile et de la capacité financière des parents. C'est pourquoi le National a approuvé un contre-projet indirect du Conseil fédéral qui prévoit d'harmoniser formellement les bourses cantonales en révisant la loi sur les contributions à la formation ([13.058](#)). Avec cette révision, seuls les cantons qui remplissent les conditions formelles du concordat intercantonal sur les bourses recevront à l'avenir des subventions de la Confédération.

Pour certains parlementaires, le projet du Conseil fédéral ne va toutefois pas assez loin. La majorité de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) a ainsi réclamé que les bourses cantonales soient matériellement harmonisées au travers d'un nouveau mécanisme de répartition des subventions fédérales: il s'agirait de distribuer les contributions fédérales en fonction des subsides de formation effectivement versés, et non plus du nombre d'habitants. Ainsi, les subventions fédérales serviraient à motiver les cantons à augmenter leurs contributions en faveur des étudiants. Cette idée n'a toutefois pas séduit la majorité du plénum; les conseillères et conseillers nationaux ont rejeté cette proposition par 92 voix contre 86 et 2 abstentions. Une erreur de certains élus lors du vote permet toutefois de penser que cette proposition pourrait revenir sur la table.

La Chambre basse entend en outre élargir la loi sur les contributions de formation à la formation professionnelle supérieure. Pour l'heure, seuls les étudiants des universités et des hautes écoles spécialisées sont concernés. Par ailleurs, le Conseil national a adopté une motion de la CSEC-N ([14.3006](#)), qui demande une participation financière plus élevée de la part de la Confédération en matière de bourses. A l'heure actuelle, la part fédérale de 25 millions de francs par année représente seulement 8% de l'ensemble des sommes versées. La révision de la loi et la motion vont maintenant au Conseil des Etats.

{Procès-verbal du Conseil national [18 mars 2014](#)}

{Procès-verbal du Conseil national [19 mars 2014](#)}

Les divergences perdurent dans la loi sur la formation continue

Le Conseil national et le Conseil des Etats ont traité de la loi fédérale sur la formation continue ([13.038](#)) durant la session de printemps. Les deux chambres ne sont pas parvenues à se rejoindre sur tous les points. Les sénatrices et sénateurs, par 33 voix contre 7, se sont clairement prononcés pour que la loi confie une certaine responsabilité aux employeurs. Selon le texte, ces derniers devraient «favoriser» la formation continue de leurs employés. La Chambre basse est d'un autre avis: par 99 voix contre 90 et 6 abstentions, elle a refusé cet article. Une autre divergence persiste en matière de concurrence pour les prestataires de formation continue privés et publics. Selon le National, une organisation publique ne fausse pas la concurrence avec les institutions privées si son offre en formation continue suit les prix du marché. La Chambre haute a toutefois rejeté cette formulation.

Les deux Chambres se sont rejointes sur de nombreux points du projet de loi. Le Conseil des Etats a ainsi accepté la proposition de faire entrer l'apprentissage d'une des langues nationales dans le catalogue des compétences de base qu'il faut encourager. La Confédération peut subventionner les cantons à cette fin. L'obligation faite aux cantons de proposer une information et un conseil gratuits sur toutes les offres de formation continue a par contre été retranchée du projet de loi. Après avoir approuvé ce passage pendant la session d'hiver, le Conseil national l'a finalement rejeté par 106 voix contre 85 et 4 abstentions. Lors de la session d'été, les deux Chambres devront s'accorder sur tous les contenus de cette loi cadre.

{Procès-verbal du Conseil des Etats [5 mars 2014](#)}

{Procès-verbal du Conseil national [18 mars 2014](#)}

Le Conseil des Etats suit le Conseil fédéral sur le diagnostic préimplantatoire

Pendant la deuxième semaine de session, les conseillères et conseillers aux Etats ont débattu de la révision de la loi sur la procréation médicalement assistée ([13.051](#)). Par 30 voix contre 3 et 8 abstentions, les représentants des cantons ont approuvé les réglementations autorisant le diagnostic préimplantatoire. Il devrait donc être possible à l'avenir d'identifier des maladies héréditaires sur les embryons avant qu'ils ne soient implantés dans l'utérus, pour autant que les parents présentent un risque avéré de transmettre une maladie héréditaire grave à leur enfant. Par ailleurs, la nouvelle loi autoriserait de conserver 8 embryons produits en éprouvette contre 3 actuellement.

La Chambre haute souhaite un cadre légal plus étroit que la majorité de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E). Celle-ci voulait autoriser plus largement le diagnostic préimplantatoire, mais le plénum a préféré suivre la voie du Conseil fédéral. La CSEC du Conseil national va débattre de la révision de la loi en cette fin du mois de mars 2014. C'est au peuple que reviendra le dernier mot, puisque certaines nouvelles dispositions relatives au diagnostic préimplantatoire devront aussi être ancrées dans la Constitution fédérale.

{Procès-verbal du Conseil des Etats [11 mars 2014](#)}

Les parlementaires ont également...

... adopté au Conseil national par 99 voix contre 78 la motion pour des taxes d'études équitables dans les EPF ([13.4008](#)) proposée par leur commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-N). L'intervention doit permettre aux écoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich de prélever des taxes différenciées pour les étudiants dont les parents ne paient pas d'impôts en Suisse. La motion va au Conseil des Etats.

... approuvé au Conseil des Etats par 31 voix contre 0 la révision de la loi sur les professions médicales (LPMéd) ([13.060](#)). Celle-ci ancre la médecine générale comme un objectif de la formation initiale et continue des médecins. Le Conseil national débattera du projet prochainement.

... accepté unanimement au Conseil national le rapport de prestations du Conseil des EPF ([13.081](#)) pour la période 2008 - 2012.

... rejeté au Conseil des Etats par 39 voix contre 1 et 1 abstention l'initiative populaire Ecopop «Halte à la surpopulation - Oui à la préservation durable des ressources naturelles» ([13.086](#)).

[{Top}](#)

Objets auxquels le Conseil fédéral a répondu

Avenir de l'Institut suisse de droit comparé

Interpellation [13.4061](#) du conseiller aux Etats Luc Recordon (Verts). Déposée le 3 décembre 2013. Le Conseil fédéral a répondu le 26 février 2014.

Programme national de recherche portant sur un système de protection des données applicable au quotidien dans la société de l'information

Motion [13.4086](#) du groupe des Verts. Déposée le 5 décembre 2013. Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 26 février 2014.

Quels moyens sont-ils donnés à la recherche sur l'agroécologie?

Interpellation [13.4119](#) de la conseillère nationale Isabelle Chevalley (PVL). Déposée le 10 décembre 2013. Le Conseil fédéral a répondu le 12 février 2014.

La formation duale en danger. Quelle réaction?

Postulat [13.4123](#) du conseiller national Yannick Buttet (PDC). Déposé le 10 décembre 2013. Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 12 février 2014.

Pénurie de main-d'oeuvre, formation continue et comptes personnels de formation

Postulat [13.4133](#) du conseiller national Daniel Jositsch (PS). Déposé le 11 décembre 2013. Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 12 février 2014.

Financement de l'organe de coordination dans le domaine des hautes écoles

Interpellation [13.4148](#) du conseiller national Jacques Neiryndck (PDC). Déposée le 11 décembre 2013. Le Conseil fédéral a répondu le 12 février 2014.

Modification des articles 54 et 55 de la loi sur la formation professionnelle

Motion [13.4171](#) de la conseillère nationale Josiane Aubert (PS). Déposée le 12 décembre 2013. Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 29 janvier 2014.

Renforcer les critères régissant la reconnaissance de l'équivalence des diplômes étrangers

Postulat [13.4194](#) du conseiller national Jean-Paul Gschwind (PDC). Déposé le 12 décembre 2013. Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 19 février 2014.

Scandale à l'Université de Zurich. Violation du droit et absence d'enquête par le FNS sur d'éventuelles violations du droit pénal dans le cadre de projets du FNS

Interpellation [13.4222](#) du conseiller national Oskar Freysinger (UDC). Déposée le 12 décembre 2013. Le Conseil fédéral a répondu le 12 février 2014.

Fonds national de la recherche. Défaillance dans l'obligation de surveiller les données de recherche acquises avec le soutien de fonds fédéraux

Question [13.1090](#) du conseiller national Andreas Gross (PS). Déposée le 12 décembre 2013. Le Conseil fédéral a répondu le 12 février 2014.

Accroître la transparence dans les hautes écoles

Interpellation [13.4256](#) de la conseillère nationale Aline Trede (Verts). Déposée le 13 décembre 2013. Le Conseil fédéral a répondu le 12 février 2014.

Nouveaux objets déposés

Soutien accru de la Confédération aux bourses d'études

Motion [14.3006](#) de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N). Déposée le 13 février 2014.

Mesures visant à pallier la pénurie de main d'œuvre qualifiée eu égard à la nouvelle situation

Motion [14.3009](#) de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E). Déposée le 24 février 2014.

Réagir au vote du 9 février 2014

Interpellation urgente [14.3034](#) du groupe des Verts. Déposée le 5 mars 2014.

Initiative contre l'immigration de masse. Respecter la volonté du peuple sans mettre en péril les accords bilatéraux

Interpellation urgente [14.3036](#) du groupe PDC/PEV. Déposée le 5 mars 2014.

Erasmus+: se limiter aux échanges d'étudiants

Interpellation [14.3069](#) du conseiller national Lukas Reimann (UDC). Déposée le 12 mars 2014.

Politique suisse en matière de recherche et de formation. Diversifier la coopération avec l'étranger

Interpellation [14.3083](#) du conseiller national Felix Müri (UDC). Déposée le 12 mars 2014.

Empêcher la relégation de la place suisse de la formation et de la recherche

Motion [14.3103](#) du groupe PS. Déposée le 17 mars 2014.

Secteur de la santé. Pénurie de personnel spécialisé due à des raisons internes

Interpellation [14.3112](#) du conseiller national Jürg Stahl (UDC). Déposée le 18 mars 2014.

Erasmus. Coûts élevés mais peu de participants

Interpellation [14.3115](#) du conseiller national Lorenzo Quadri (Lega). Déposée le 18 mars 2014.

Accentuation du manque de spécialistes MINT à cause de l'initiative sur l'immigration de masse

Interpellation [14.3118](#) de la conseillère nationale Barbara Schmid-Federer (PDC). Déposée le 19 mars 2014.

Autorisation d'étudier dans une haute école spécialisée avec une maturité gymnasiale

Interpellation [14.3150](#) du conseiller aux Etats Ivo Bischofberger (PDC). Déposée le 19 mars 2014.

Qu'en est-il de l'attractivité de nos Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne et Zurich pour les étudiants étrangers?

Interpellation [14.3160](#) du conseiller national Jean-Paul Gschwind (PDC). Déposée le 20 mars 2014.

Mesures incitatives pour diminuer le manque de spécialistes dans le domaine de la santé

Motion [14.3162](#) de la conseillère nationale Barbara Schmid-Federer (PDC). Déposée le 20 mars 2014.

Quid du programme Magellan mobilité?

Interpellation [14.3198](#) du conseiller national Laurent Favre (PLR). Déposée le 20 mars 2014.

Mise en œuvre de la loi relative à la recherche sur l'être humain. Où va-t-on?

Question [14.1013](#) de la conseillère nationale Kathy Riklin (PDC). Déposée le 20 mars 2014.

Augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine. Stopper la menace du manque de médecins

Initiative parlementaire [14.407](#) de la conseillère nationale Margrit Kessler (PVL). Déposée le 20 mars 2014.

Parc suisse de l'innovation, base de l'économie suisse et des hautes écoles spécialisées

Interpellation [14.3206](#) du conseiller aux Etats Hans Stöckli (PS). Déposée le 20 mars 2014.

L'avenir de la recherche et de la technologie dans le domaine de la biomédecine

Interpellation [14.3244](#) de la conseillère nationale Bea Heim (PS). Déposée le 21 mars 2014.

La Suisse doit former davantage de médecins. Situation actuelle et perspectives

Interpellation [14.3245](#) de la conseillère nationale Bea Heim (PS). Déposée le 21 mars 2014.

Ne pas pénaliser deux fois les étudiants et les chercheurs!

Interpellation [14.3275](#) du conseiller national Jacques-André Maire (PS). Déposée le 21 mars 2014.

[{Top}](#)

Contact

Réseau FUTURE
Münstergasse 64/66, 3011 Bern
Tel. 031 351 88 46, Fax 031 351 88 47
info@netzwerk-future.ch
www.netzwerk-future.ch

++++++
Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

++++++

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

27 mars 2014

Vous êtes inscrit dans notre liste des destinataires avec l'adresse info@sengerinteractive.ch
Ici vous pouvez >> [modifier vos coordonnées](#)
Vous ne voulez plus recevoir des informations e-mail? >> [effacer votre adresse](#)